Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260323-DEL3CM21032026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à onze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC dûment convoqué le seize mars.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. JAOUEN François
Mme MITH Marie-Françoise	Mme MEHALLEL Laurence
M. HABASQUE Claude	Mme DENIEL Anna
Mme FAGON Maryvonne	M. MAUGUEN David
M. LE GOFF Yves	Mme TREBAOL Solange
Mme JAUD Christiane	M. PALLIER Jérôme
M. FALC'HUN David	Mme CABON Marilyne
Mme PAGE Evelyne	M. CUEFF Tanguy
M. COATEVAL Bruno	Mme LANNUZEL Marie-Louise
Mme LE GALL Christelle	M. GOGE Renaud
M. TROADEC Thierry	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
Mme LE MESTRE Sandra	
M. BOUCHER Vincent	
Mme MARHADOUR Valérie	

ABSENTS : M. SALAUN Jean-Luc et M. MARCHADOUR Hervé

PROCURATIONS :

- M. SALAUN Jean-Luc a donné procuration à M. PALLIER Jérôme
- M. MARCHADOUR Hervé a donné procuration à Mme PAGE Evelyne

La séance a été ouverte sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Anna DENIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ELECTION DES ADJOINTS - DELIBERATION N° 3

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260323-DEL3CM21032026-DE

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est conduite par M. Claude HABASQUE.
Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné en début de séance.

➢ **RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Claude HABASQUE :

1er adjoint : Claude HABASQUE
2ème adjoint : Marie-Françoise MITH
3ème adjoint : Yves LE GOFF
4ème adjoint : Evelyne PAGE
5ème adjoint : Vincent BOUCHER
6ème adjoint : Maryvonne FAGON

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 23 mars 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (Finistère)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.